

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

du comité syndical

**Séance du 24 octobre 2011**

**Objet de délibération :**  
**Arrêt du projet de modification du**  
**SCOT**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 48 délégués sur 84, convoqués le 11 octobre 2011.

Sont excusés :

Monsieur LAMBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs BAUDRY, BRUNET, LONGATTE et MOINGEON et Madame DUBOIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau)  
Madame GOY-CHAVENT et Monsieur SICARD (CC Bugey Vallée de l'Ain)  
Messieurs DUCLAUX, BOUCHON, PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)  
Messieurs BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

- Daniel BEGUET à Simon ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
- Evelyne REYMOND-BABOLAT à François DROGUE (C.C. 3CM)  
- Jean-Marie CASTELLANI à René DUSSERT (CC Plaine de l'Ain)  
- Josiane EXPOSITO à Roland GARCIA (CC Plaine de l'Ain)  
- Patrick BATTISTA à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)  
- André GADIOLET à Jacques BERTHOU (CC Miribel et du Plateau)  
- Bruno LOUSTALET à Pierre GOUBET (CC Miribel et du Plateau)  
- Jean-Luc ORSET à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau)

La Présidente rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2011, le comité syndical a prescrit la modification du SCOT BUCOPA et du schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey.

Elle rappelle que cette modification a pour objet :

- L'intégration du document d'aménagement commercial adopté à l'unanimité lors de la séance du comité syndical le 17 février 2011
- Le changement de destination du camp militaire de l'ESCAT sur la commune d'Ambronay.

Elle précise que la notice de modification du SCOT et du schéma de secteur a été envoyée en format numérique à chacun des membres du comité syndical pour qu'ils puissent en prendre connaissance et formuler d'éventuelles remarques.

Après avoir exposé à l'assemblée le contenu de ce projet de modification, elle demande à l'assemblée de se prononcer sur celui-ci.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'article L. 122-13 du Code de l'urbanisme,**

**Vu la délibération en date du 7 juillet 2011 prescrivant la modification SCOT BUCOPA et du schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey ;**

**Le comité syndical,**

**Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**ARRETE** le projet de modification du SCOT BUCOPA et du schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à :

- notifier aux personnes publiques associées conformément à l'article L. 122-8 du code de l'urbanisme
- prendre un arrêté fixant les modalités de l'enquête publique dans les plus brefs délais conformément aux articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-7 à R. 123-23 du code de l'environnement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**  
**JacquelineSELIGNAN**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 24 Octobre 2011

**Objet de délibération :**  
**Poursuite du poste d'assistante à**  
**temps partiel**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 48 délégués sur 84, convoqués le 11 octobre 2011.

Sont excusés :

Monsieur LAMBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs BAUDRY, BRUNET, LONGATTE et MOINGEON et Madame DUBOIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau)  
Madame GOY-CHAVENT et Monsieur SICARD (CC Bugey Vallée de l'Ain)  
Messieurs DUCLAUX, BOUCHON, PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)  
Messieurs BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

- Daniel BEGUET à Simon ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
- Evelyne REYMOND-BABOLAT à François DROGUE (C.C. 3CM)  
- Jean-Marie CASTELLANI à René DUSSERT (CC Plaine de l'Ain)  
- Josiane EXPOSITO à Roland GARCIA (CC Plaine de l'Ain)  
- Patrick BATTISTA à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)  
- André GADIOLET à Jacques BERTHOU (CC Miribel et du Plateau)  
- Bruno LOUSTALET à Pierre GOUBET (CC Miribel et du Plateau)  
- Jean-Luc ORSET à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU (C.C de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire de reconduire pour une durée d'un an, le poste de l'assistante recrutée en novembre 2008 pour assurer un mi-temps pour le SCOT et un mi-temps pour le CDRA.

Madame la Présidente indique que l'assistante continuera à assurer l'exécution des tâches courantes du syndicat, ainsi que celles pour le CDRA.

La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction publique territoriale correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur la base d'un temps partiel (90 % du temps complet). A cette rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent, calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

**Le comité syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** la reconduction du poste d'assistante SCOT / CDRA à temps partiel (90 % du temps complet) à compter du 3 novembre 2011 pour une durée d'un an, soit du 3 novembre 2011 au 02 novembre 2012

**FIXE** la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction

publique territoriale correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur la base d'un temps partiel (90 % du temps complet). A sa rémunération pourra s'ajouter le supplément familial de traitement ainsi que des frais de déplacement comme il est dit précédemment.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder aux déclarations de vacance de poste et à faire les démarches nécessaires pour continuer à adhérer au POLE EMPLOI.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical  
Séance du 24 Octobre 2011

**Objet de délibération :**  
**Demande de participation**  
**intercommunale pour l'assistante**  
**CDRA**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 48 délégués sur 84, convoqués le 11 octobre 2011.

Sont excusés :

Monsieur LAMBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs BAUDRY, BRUNET, LONGATTE et MOINGEON, et Madame DUBOIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau)  
(Madame GOY-CHAVENT et Monsieur SICARD (CC Bugey Vallée de l'Ain)  
Messieurs DUCLAUX, BOUCHON, PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)  
Messieurs BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

- Daniel BEGUET à Simon ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
- Evelyne REYMOND-BABOLAT à François DROGUE (C.C. 3CM)  
- Jean-Marie CASTELLANI à René DUSSERT (CC Plaine de l'Ain)  
- Josiane EXPOSITO à Roland GARCIA (CC Plaine de l'Ain)  
- Patrick BATTISTA à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)  
- André GADIOLET à Jacques BERTHOU (CC Miribel et du Plateau)  
- Bruno LOUSTALET à Pierre GOUBET (CC Miribel et du Plateau)  
- Jean-Luc ORSET à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCOT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel, de Bugey – Vallée de l'Ain et de Pont d'Ain- Priay- Varambon.

Cette mission exécutée en étroite collaboration avec l'animatrice générale du CDRA a pour objet :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement cinq intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces cinq EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Madame la Présidente indique que les charges attachées à ce poste pour une période d'un an allant du 3 novembre 2011 au 2 novembre 2012 ont été estimées à 14 450 € pour les charges salariales et 6 972 € pour les frais annexes.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de participation auprès des cinq intercommunalités à hauteur de 60% pour les frais de personnel et les frais annexes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec les intercommunalités dans le cadre de leur participation au financement du poste de l'assistante,

**DIT** que les cinq intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget 2012,

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au recouvrement des cofinancements.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Annexe à la délibération n°3 :

## Répartition estimative du financement du poste de l'assistante SCOT/CDRA pour la mission CDRA

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 03/11/2011 au 02/11/2012 (soit 1 an)

	Dépenses Part CDRA	Recettes Part CDRA
<b>Charges salariales Part CDRA</b> (salaire brut + charges)	14 450 €	
<b>Frais annexes Part CDRA (1)</b>	6 972 €	
<b>Subvention régionale</b> Part charges salariales et frais annexes 40%		8 568,80 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de la Plaine de l'Ain (51,60 %)		6 632,25 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C du canton de Montluel (18,80 %)		2 416,40 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de Miribel et du Plateau (18,70 %)		2 403,55 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C Bugey Vallée de l'Ain (7,10 %)		912,57 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C Pont d'Ain – Priay - Varambon (3,80 %)		488,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 422 €</b>	<b>21 422 €</b>

**RAPPEL :**

Estimation des dépenses globales de l'assistante à temps complet pour la période du 03/11/2011 au 02/11/2012 (1 an) :

- Charges salariales temps partiel (salaires + charges) : 28 900 €
- Frais annexes : 13 944,81 €

**(1)** L'estimation des dépenses (13 944,81 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2010. Leur répartition était la suivante :

Téléphone-Internet : 3 662,34 €  
 Timbres 1 000 €  
 Fournitures : 401,97 €  
 Location photocop. et copies : 5 221,70 €  
 Location bureaux : 3 658,80 €

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 24 octobre 2011

**Objet de délibération :**

**Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes au titre du CDRA Plaine de l'Ain Côtière**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 48 délégués sur 84, convoqués le 11 octobre 2011.

**Sont excusés :**

Monsieur LAMBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs BAUDRY, BRUNET, LONGATTE et MOINGEON, Madame DUBOIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau)  
Madame GOY-CHAVENT et Monsieur SICARD (CC Bugey Vallée de l'Ain)  
Messieurs DUCLAUX, BOUCHON, PERRROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)  
Messieurs BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

**Ont donné pouvoir :**

- Daniel BEGUET à Simon ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
- Evelyne REYMOND-BABOLAT à François DROGUE (C.C. 3CM)  
- Jean-Marie CASTELLANI à René DUSSERT (CC Plaine de l'Ain)  
- Josiane EXPOSITO à Roland GARCIA (CC Plaine de l'Ain)  
- Patrick BATTISTA à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)  
- André GADIOLET à Jacques BERTHOU (CC Miribel et du Plateau)  
- Bruno LOUSTALET à Pierre GOUBET (CC Miribel et du Plateau)  
- Jean-Luc ORSET à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle propose que l'assistante du chef de projet SCOT continue d'intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière pour 50% de son temps de travail.

Elle poursuivrait les missions suivantes auprès de l'animatrice généraliste du CDRA :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

L'assistante étant en contrat pour un an pour la période du 3 novembre 2011 au 2 novembre 2012, les frais salariaux ont été estimés à 14 450 € et les frais annexes 6 972 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.



Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Annexe à la délibération n° 4 :

## Estimation détaillée du financement du poste de l'assistante SCOT/CDRA pour la mission CDRA

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 03/11/2011 au 02/11/2012 (soit 1 an)

	Temps complet	dont part CDRA (au titre du volet animation)
<b>Charges salariales (salaire brut + charges)</b>	28 900,00 €	<b>14 450,00 €</b>
<b>Frais annexes (1)</b>	13 944,81€	<b>6 972,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	42 844,81 €	<b>21 422€</b>

<b>Subvention pour les dépenses liées au salaire et aux frais annexes (taux de 40 %)</b>	<b>8 568,80 €</b> (21 422 * 40%)
<b>TOTAL</b>	<b>8 568,80 €</b>

(1) L'estimation des dépenses (13 944,81 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2010. Leur répartition était la suivante :

*Téléphone-Internet : 3 662,34 €*

*Timbres : 1 000 €*

*Fournitures : 401,97 €*

*Location photocop. et copies : 5 221,70 €*

*Location bureaux : 3 658,80 €*

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 24 Octobre 2011

**Objet de délibération :**

**Reversement volontaire des 5  
intercommunalités pour la mission  
CDRA Plaine de l'Ain Côtère**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 48 délégués sur 84, convoqués le 11 octobre 2011.

**Sont excusés :**

Monsieur LAMBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs BAUDRY, BRUNET, LONGATTE et MOINGEON, Madame DUBOIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau)  
Madame GOY-CHAVENT et Monsieur SICARD (CC Bugey Vallée de l'Ain)  
Messieurs DUCLAUX, BOUCHON, PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)  
Messieurs BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

**Ont donné pouvoir :**

- Daniel BEGUET à Simon ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
- Evelyne REYMOND-BABOLAT à François DROGUE (C.C. 3CM)  
- Jean-Marie CASTELLANI à René DUSSERT (CC Plaine de l'Ain)  
- Josiane EXPOSITO à Roland GARCIA (CC Plaine de l'Ain)  
- Patrick BATTISTA à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)  
- André GADIOLET à Jacques BERTHOU (CC Miribel et du Plateau)  
- Bruno LOUSTALET à Pierre GOUBET (CC Miribel et du Plateau)  
- Jean-Luc ORSET à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. BERTHOU (C.C de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte Bugey-Côtère-Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtère). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les cinq intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain-Côtère reverseront une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Madame la Présidente indique que pour 2012, le syndicat mixte fera une demande de subvention à la Région Rhône-Alpes. Elle souligne que cette mission CDRA bénéficiera d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Pour l'année 2012, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 73 782 €.

Pour le quart de temps, le reversement à opérer est de 18 446 € soit :

La Région Rhône-Alpes :	18 446 * 40,00% = 7 378,40 €
Part restant à charge des communautés de communes	11 067,60 €
La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	11 067,60*51,60% = 5 710,88 €
La communauté de communes de Montluel :	11 067,60* 18,80% = 2 080,71 €
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	11 067,60* 18,70% = 2 069,64 €
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	11 067,60* 7,10% = 785,80 €
La communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon :	11 067,60* 3,80% = 420,57 €

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain arrêté à la somme de 11 067,60 € pour l'année 2012,

**DIT** que les cinq intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget,

**AUTORISE** la Présidente à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

## Estimation des dépenses attachées à la mission CDRA du chef de projet SCOT

<b>Salaire estimatif (brut + charges)</b> chargé de mission – 01/01/2012 - 31/12/2012 – tps complet	59 838 €
<b>Frais annexes réels 2010</b> <b>Période 01/01 au 31/12/2010</b>  <i>Téléphone-Internet : 3 662,34 €</i> <i>Timbres :: 1 000 €</i> <i>Fournitures : 401,97 €</i> <i>Location photocop. et copies : 5 221,70 €</i> <i>Location bureaux : 3 658,80 €</i>	13 944 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73 782 €</b>
<b>Participation totale à 25%</b>	<b>18 446,00 €</b>
<b>Participation Région Rhône-Alpes (40%)</b>	<b>7 378,40 €</b>
<b>Participation par intercommunalités :</b> CC de la Plaine de l'Ain (51,60%) CC du canton de Montluel (18,80%) CC de Miribel et du Plateau (18,70%) CC Bugey Vallée de l'Ain (7,10%) CC Pont d'Ain-Priay-Varambon (3,80 %)	<b>5 710,88 €</b> <b>2 080,71 €</b> <b>2 069,64 €</b> <b>785,80€</b> <b>420,57 €</b>

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical  
Séance du 24 Octobre 2011

**Objet de délibération :**  
**Demande de subvention de la**  
**Région Rhône-Alpes au titre du**  
**CDRA Plaine de l'Ain Côtière**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 48 délégués sur 84, convoqués le 11 octobre 2011.

Sont excusés :

Monsieur LAMBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs BAUDRY, BRUNET, LONGATTE et MOINGEON, Madame DUBOIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau)  
Madame GOY-CHAVENT et Monsieur SICARD (CC Bugey Vallée de l'Ain)  
Messieurs DUCLAUX, BOUCHON, PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)  
Messieurs BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

- Daniel BEGUET à Simon ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
- Evelyne REYMOND-BABOLAT à François DROGUE (C.C. 3CM)  
- Jean-Marie CASTELLANI à René DUSSERT (CC Plaine de l'Ain)  
- Josiane EXPOSITO à Roland GARCIA (CC Plaine de l'Ain)  
- Patrick BATTISTA à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)  
- André GADIOLET à Jacques BERTHOU (CC Miribel et du Plateau)  
- Bruno LOUSTALET à Pierre GOUBET (CC Miribel et du Plateau)  
- Jean-Luc ORSET à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU (C.C de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle souligne que le chef de projet SCOT intervient pour 25% de son temps de travail dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière et plus précisément sur les problématiques et enjeux liés au SCOT (habitat, urbanisme).

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, les frais liés au poste du chargé de mission ont été évalués à 18 446 €. Cette estimation ne concerne que la mission CDRA.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation du « volet urbanisation » du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

**Le comité syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région

Rhône-Alpes utile à cette demande.  
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**  
**Jacqueline SELIGNAN**

**Estimation détaillée du financement du poste de chef de projet SCOT pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 (soit 1 an)

		dont part CDRA 25% (au titre du volet urbanisation)
<b>Charges salariales (salaire brut + charges)</b>	59 838 €	<b>14 960,00 €</b>
<b>Frais annexes (1)</b>	13 944 €	<b>3 486,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	73 782 €	<b>18 446,00 €</b>

<b>Subvention pour les dépenses liées au salaire et aux frais annexes (taux de 40 %)</b>	<b>7 378,40 €</b> (18 446 * 40%)
<b>TOTAL</b>	<b>7 378,40 €</b>

(1) L'estimation des dépenses a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2010. Leur répartition était la suivante :

*Téléphone-Internet : 3 662,34 €*

*Timbres : 1 000 €*

*Fournitures : 401,97 €*

*Location photocop. et copies : 5 221,70 €*

*Location bureaux : 3 658,80 €*